



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Alès Nîmes

Question orale n° 1179

Texte de la question

M. Max Roustan attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur le projet de suppression du rebroussement de Courbessac. Ce rebroussement passe par la construction d'un viaduc dont les financements sont assurés du fait notamment de son inscription au contrat de plan État-région et dont la déclaration d'utilité publique est toujours valable. Le rebroussement est nécessaire car il fera gagner aux usagers de la ligne Alès-Nîmes (dont le taux de fréquentation est en hausse constante : + 17 % par an) de précieuses minutes mais aussi parce qu'il supprimera une manoeuvre du train qui est particulièrement dangereuse. Ce projet rencontre le soutien des élus, des syndicats de cheminots et des usagers. Malheureusement, la ville de Nîmes s'oppose à ce projet pour des raisons qui échappent au bon sens d'une politique harmonieuse et efficiente d'aménagement et de développement du territoire. Il lui demande quand sera prise la décision finale.

Données clés

Auteur : [M. Max Roustan](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1179

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3089

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 mars 2005

Question retirée le : 29 mars 2005 (Retrait à l'initiative de l'auteur)